

❖ Exemple de plan de surveillance quotidien


EXEMPLE DE POSS OUVERTURE PUBLIC CONFIGURATION ESTIVALE																	
POSTES HEURE	BASSIN INTERIEUR				ANIMATIONS	BASSIN OLYMPIQUE			POSTES HEURE	BASSIN INTERIEUR				BASSIN OLYMPIQUE			
	1 PS 1	2 PS 2	3 TORGOGANS	4 TOURNANT		1 PS 1 BO	2 PS 2 BO	3 TOURNANT BO		1 PS 1	2 PS 2	3 TORGOGANS	4 TOURNANT	1 PS 1 BO	2 PS 2 BO	3 TOURNANT BO	
BASE SUR LES BASSINS																	
0845-0930	A	C	D	E	Plongeon	B	F		1000-1030	B	D	F	P 5 A 25 G	Plongeon	A	C	E
0930-1000	B	F	C	D		A	E		1030-1040	A	C	E	P 35 A 55 F		B	G	D
1000-1030	E	A	F	C		D	B		1040-1050	C	B	D	G		F	A	E
1030-1100	D	B	E	F		C	A		1050-1100	E	A	F	P 35 A 55 D		C	B	G
1100-1130	C	D	A			B	E		1100-1130	G	E	B	C		D	F	A
1130-1200	G	E	C			A	D		1130-1140	D	C	A	F		E	G	B
1200-1230	F	G	RE			C	A		1140-1150	B	F	E	G		A	D	C
1230-1300	C	F	RE			B	G		1150-1200	A	G	C	D		B	E	F
1300-1330	G	D	E			F	B		1200-1230	C	B	F	E		G	A	D
1330-1400	B	G	F			E	D										
1400-1430	F	C	E	D		B	G										
1430-1500	D	E	C	G		F	B										

PLONGEON STRUCTURE GOMPLABLE ENFANTS

- A (0845-1200 / 150-1900) = MNS 1
- B (0845-1130 / 1200-1900) = MNS 2
- C (0845-130-1900) = MNS 3
- D (0845-1200 / 130-1900) = MNS 4
- E (0830-1200 / 140-200) = MNS RE
- F (0845-110 / 120-1900) = MNS 6
- G (120-1900) = MNS 7
- RE SUR LE BORD DU BASSIN DE 11000 A 1300

Les passes de matin, de midi et de l'après midi ne peuvent être prises que lorsque le remplaçant est arrivé. Le responsable d'équipement présent sera appelé en cas de problème.

❖ Fiche bilan (recto/verso)



Vallée Sud
Grand Paris

Fiche Bilan

Victime

NOM : M - F
 PRENOM :
 Né(e) le :/...../.....
 Personne à contacter :

Date :/...../..... Heure :

MNS :

Alerte à :h.....min

BILAN CIRCONSTANCIEL

Risque de suraccident
 Demande de renfort
 Accident/Traumatisme

Lieu de l'intervention :

Circonstances :

BILAN VITAL

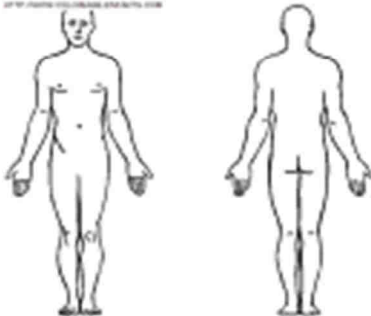
Hémorragie
 Etouffement
 Inconscience
 Arrêt respiratoire
 Arrêt cardiaque

Fonction nerveuse	Fonction Respiratoire	Fonction Circulatoire
Conscience <input type="checkbox"/> P.C.I :/min <input type="checkbox"/> Agité <input type="checkbox"/> Somnolent <input type="checkbox"/> Désorienté <input type="checkbox"/> Convulsions	Fréquence:/min <input type="checkbox"/> Superficielle <input type="checkbox"/> Irrégulière <input type="checkbox"/> Pauses <input type="checkbox"/> Effort <input type="checkbox"/> Sueurs <input type="checkbox"/> Cyanose <input type="checkbox"/> Sifflements <input type="checkbox"/> Ronflements <input type="checkbox"/> Gargouillements	Pouls :/min <input type="checkbox"/> Radial <input type="checkbox"/> Carotidien <input type="checkbox"/> Irrégulier <input type="checkbox"/> Mal perçu <input type="checkbox"/> Filant <input type="checkbox"/> Pâleur <input type="checkbox"/> Marbrures <input type="checkbox"/> Soif <input type="checkbox"/> Humidité
Motricité <input type="checkbox"/> Ne bouge pas les doigts <input type="checkbox"/> Ne bouge pas les pieds <input type="checkbox"/> Ne serre pas les 2 mains	Saturation spO ₂ :%	Température : Tension artérielle :
Pupilles <input type="checkbox"/> Pupilles asymétriques		

BILAN COMPLEMENTAIRE

Plaie
 Brûlure
 Traumatisme
 Malaise
 Maladie

Plaie ou brûlure: Simple Grave% Plaintes P.Q.R.S.T pour tout les troubles



Provoqué par:

Qualité du trouble:

Région:

Sévérité : 0 - 1 - 2 - 3 - 4

Depuis combine de temps:

MHTA

Maladie :

Hospitalisation :

Traitement :

Allergie:

Surveillance 1

Horaire:h.....min

 Conscient Inconscient

Fréquence ventilatoire:/min

Fréquence circulatoire:/min

Tension artérielle: Saturation O2:%

Surveillance 2

Horaire:h.....min

 Conscient Inconscient

Fréquence ventilatoire:/min

Fréquence circulatoire:/min

Tension artérielle: Saturation O2:%

Surveillance 3

Horaire:h.....min

 Conscient Inconscient

Fréquence ventilatoire:/min

Fréquence circulatoire:/min

Tension artérielle: Saturation O2:%

Rappel:

Age	Fréquence cardiaque (/min)	Fréquence respiratoire (/min)
Nouveau né (<1 semaine)	120 à 160	40 à 60
Nourrisson (<1 an)	100 à 160	30 à 40
Enfant (âge de la puberté)	70 à 140	20 à 30
Adulte (et adolescent)	60 à 100	12 à 20

Consignes générales d'appel au secours

Incendie / Accident
POMPIERS 8018

Urgence médicale
SAMU 8015

Ordre Public
POLICE 017



STADE NAUTIQUE DE CHATILLON-MALAKOFF
57, rue Jean Bouin 92320 Châtillon
☎ 01.46.45.33.20

En cas d'incendie

- Nature de l'incendie
- Localisation précise du feu (hall, bassin, locaux techniques, structure gonflable, couloir homme.)
- Les premières mesures prises :
Attaque du feu avec extincteurs, évacuation générale

En cas d'accident/noyade

- Nombre de victimes
- Gravité de l'état de(s) victime(s)
- Nature de l'accident
- Gestes de premiers secours effectués
- La présence d'un DSA dans le matériel de secours

En cas de trouble à l'ordre public

- Nature du trouble
- Nombres de personnes impliquées
- Les mesures à prendre

Accès de secours suivant le lieu du sinistre :

- Bassin intérieurs ou vestiaires : Angle du Boulevard de Vanves et de la rue Jules Védrines
- Bassin Olympique : Rue Jean Bouin
- Locaux techniques : Boulevard de Vanves



DEMANDEZ : « EST-CE QUE JE PEUX RACCROCHER ? »

❖ Autres conduites à tenir (affichage public)



Dispositif de surveillance et de sécurité des ouvertures public



Le personnel :

Les **Maitres-Nageurs Sauveteurs (MNS)** employés pour la surveillance sont titulaires d'un diplôme donnant le titre de MNS (diplômes définis par voie réglementaire). Ces personnels sont les **garants de la sécurité**.

Ils peuvent être assistés par des personnels titulaires du **Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)**.

Les MNS et BNSSA sont soumis à un **recyclage annuel obligatoire** pour exercer, portant sur la pratique des premiers secours en équipe et l'utilisation du DSA et à un **recyclage quinquennal obligatoire** portant sur l'aptitude au sauvetage et au secourisme. Seuls les personnels de surveillance sont autorisés à porter un short. Afin d'être reconnu de tous ils portent un tee-shirt portant la mention Maître-Nageur Sauveteur ou Surveillant Sauveteur pour les BNSSA.



Le matériel de secours :

Le matériel de secours est stocké à côté des chaises principales (voir plan) de chaque hall bassin.

→ **Matériel chaise principale bassin intérieurs :** sac d'intervention comprenant matériel d'oxygénothérapie, aspirateur de mucosités, colliers cervicaux, DSA et matériel de petits soins. Une valise réserve d'oxygène est également disponible.

→ **Matériel chaise principale bassin olympique :** sac d'intervention comprenant matériel d'oxygénothérapie, aspirateur de mucosités, colliers cervicaux, DSA et matériel de petits soins. Une valise réserve d'oxygène est également disponible.

→ Ce matériel peut être complété par du matériel supplémentaire disponible au bureau des chefs de bassin.

Pour alerter les secours, les sauveteurs disposent d'un **téléphone sur la chaise centrale** des bassins intérieurs. Par ailleurs, tout le personnel du Stade Nautique est en relation permanente par talkie-walkie.



Le dispositif de surveillance :

La surveillance en ouverture au public est assurée au minimum par 2 surveillants pour les bassins intérieurs et par un surveillant pour le bassin olympique. En cas de prévision de forte affluence l'effectif maximal est de 6 surveillants en période hivernale et de 7 surveillants en période estivale.

Les MNS ont compétence pour prendre toute décision propre à assurer la sécurité et le bon ordre sur les bassins.

Pendant les heures d'ouverture un MNS responsable prévu au planning est détaché de la surveillance, il veille au bon fonctionnement de l'établissement et au respect du plan d'organisation de la surveillance et des secours.

En cas d'incident il coordonne l'action de secours et prends les mesures appropriées afin de garantir la sécurité du public.

Conduite à tenir en cas d'Alerte Générale



L'Alerte Générale :

En cas d'accident ou d'incident grave, le responsable d'équipement présent peut déclencher une alerte générale. Cette procédure vise dans un premier temps à évacuer les baigneurs des bassins, voire de l'établissement suivant la nature du problème (inondie, accident chimique.)

L'alerte générale est déclenchée par un message talkie-walkie destiné à tout le personnel de l'établissement en poste. La priorité talkie-walkie est alors donnée au responsable MNS prévu au planning. Le public présent est alors averti de l'évacuation des bassins par les MNS. Des mégaphones sont disponibles afin de communiquer à l'ensemble du public les informations nécessaires au bon déroulement de la procédure d'évacuation. Ce dispositif d'alarme peut être complété par l'utilisation de sifflets.



Message : « **Public attention, pour des raisons de sécurité, veuillez évacuer les bassins immédiatement »**

→ Ce message sera complété par d'autres afin d'optimiser le déroulement de l'action de secours.



Le rôle du public :

En cas d'accident, les baigneurs sont tenus d'obtempérer aux injonctions des MNS ou du personnel du Stade Nautique afin de contribuer au bon déroulement de l'action de secours et au bon ordre sur les bassins, notamment en cas d'évacuation des bassins et/ou de l'établissement.



En cas d'incendie :

En cas d'incendie, une alarme spécifique se déclenche. La conduite à tenir est alors d'évacuer le bâtiment en se dirigeant vers les sorties de secours les plus proches. Le MNS responsable prévu au planning déclenche alors une alerte générale et le personnel oriente les baigneurs vers les issues de secours les plus proches puis au point de rassemblement.



En cas de vent violent sur la bulle :

Un signal d'alarme spécifique peut se déclencher dans la bulle en cas de vent violent ou de panne des moteurs gonflage. La conduite à tenir est alors d'évacuer le bâtiment en se dirigeant vers les sorties de secours les plus proches. Le responsable d'équipement déclenche alors une alerte sur la zone du bassin olympique et le personnel oriente les baigneurs.

➤ **Dans tous les cas, gardez votre calme et suivez les instructions du personnel.**

Consignes générales Accident chimique



En cas d'accident chimique :

- Balliser la zone incriminée et interdisez l'accès à toute personne.
- Evacuez immédiatement les usagers dans une zone protégée des émanations chimiques.
- Alerter les secours Code 8018 en précisant la nature de l'incident.
- En cas de secours à personne à réaliser, se munir d'un masque à gaz pour se protéger des émanations chimiques.
- Ne porter secours que si la situation ne met pas en danger l'intégrité du sauveteur.
- En cas de brûlures chimiques, faites enlever les vêtements de la victime (se munir d'équipements de protection individuels pour aider si nécessaire), rincer abondamment la partie brûlée (douche au niveau de la filtration).
- Déterminez, si possible, quel produit chimique est à la base de l'accident et/ou de la brûlure. Communiquez ces informations au secours.

Consignes générales

Alarme pression faible / vent fort



Une alarme sonore différente de celle incendie peut retentir lorsque la pression interne de la structure gonflable chute.

→ Vérifiez immédiatement qu'aucune porte de sécurité qui fait étanchéité n'a été ouverte sans raison.

→ Si vous trouvez une porte ouverte, procédez à sa fermeture. Dans les quelques minutes suivantes la bulle aura retrouvé sa pression normale et l'alarme sonore cessera. **Pas d'évacuation.**



Si toutes les portes sont fermées et que l'alarme retentit, évacuez immédiatement la structure gonflable.

Car :

- Soit les moteurs sont en panne
- Soit le vent est d'une force supérieure à 80km/h
- Soit la structure gonflable est abîmée

Dans le cas d'une alarme liée à un vent fort, ne reprendre les activités qu'après le passage des turbulences.

En cas **de coupure EDF** sur le secteur ou **de panne d'éclairage d'ambiance**, dès l'allumage de l'éclairage de secours, **évacuez immédiatement la structure gonflable.**

Les éléments de la sécurité



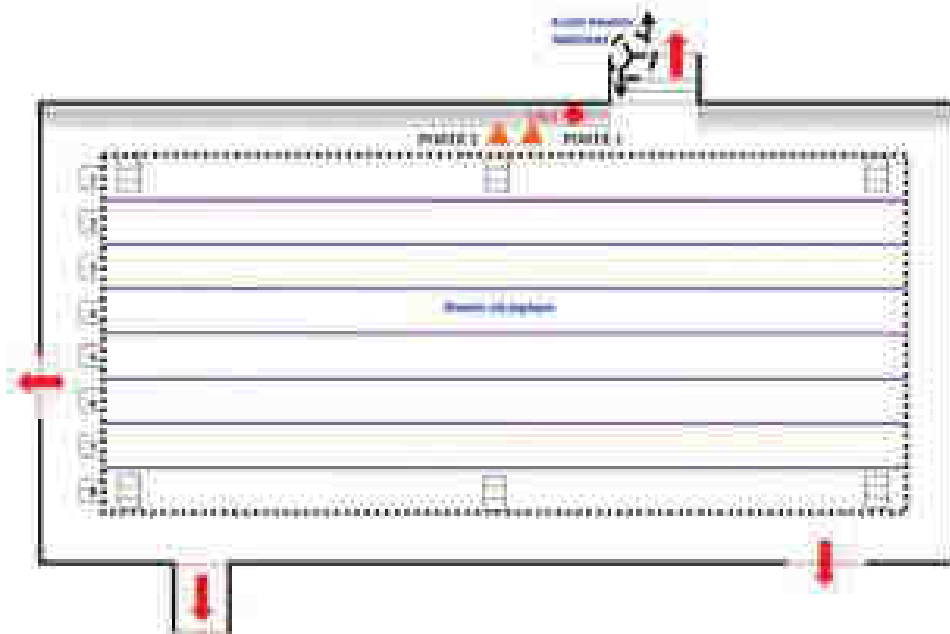
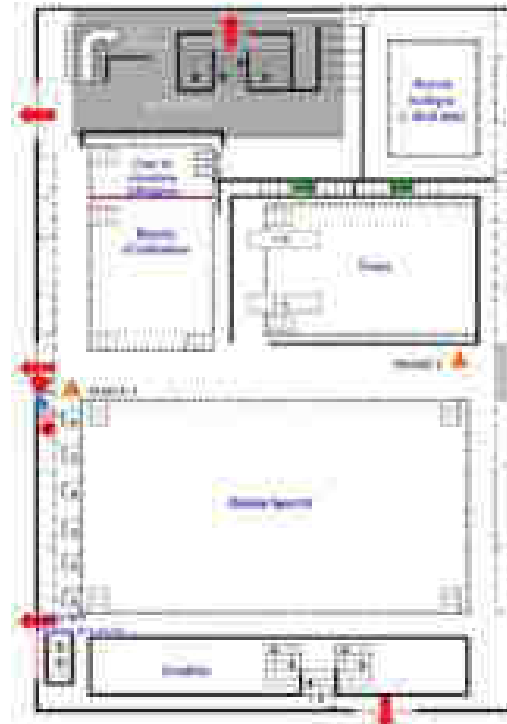
- ✓ Souvenez-vous l'incendie est très souvent le résultat d'une imprudence ou d'une négligence.
- ✓ Respectez les consignes qui vous sont données.
- ✓ Respectez l'interdiction de fumer.
- ✓ N'apportez aucune modification aux appareils d'éclairage, aux installations électriques de l'établissement.
- ✓ Sachez où se trouvent les appareils d'extinction les plus proches de votre emplacement de travail.
- ✓ Reconnaissez les sorties les plus proches et les cheminements qui y conduisent.
- ✓ N'encombrez jamais les dégagements par des objets quelconques.
- ✓ N'oubliez pas que l'ordre et la propreté sont des facteurs essentiels de la sécurité.
- ✓ Signalez immédiatement à votre responsable tous les incidents ou les défauts que vous seriez amené à constater dans les installations de l'établissement.



Poste de surveillance






LEGENDE

-  Entrées et les plages interdites
-  Accès intégrés
-  Zone de service
-  Matériel de feu rouge
-  Poste de surveillance (classé)
-  Téléphone
-  DSA 1 (Définition des zones d'interdiction)
-  Composants passifs (sonde)



Plan des aires de rassemblement en cas d'évacuation – SNCM



-  Point de rassemblement : Bassin Olympique
-  Point de rassemblement : couloirs, vestiaires, hall d'entrée, atelier, coursives
-  Point de rassemblement : Douches, infirmerie, coursives, vestiaires, sauna
-  Point de rassemblement : Bassins intérieurs, mezzanine, gradins
-  Point de rassemblement : Chauffage, traitement de l'eau, coursives, appartement



En cas d'incendie dans votre secteur :

- Gardez votre calme, ne criez pas « au feu ! »
- Déclenchez l'alarme incendie en utilisant le boîtier le plus proche.
- Balisez la zone.
- Calmez les usagers
- Dirigez-les vers les sorties les plus proches.
- Efforcez-vous d'éteindre le feu en utilisant les moyens de secours les plus adaptés : extincteurs, couvertures.
- Prévenez le responsable d'équipement présent.



Procédure d'évacuation :

- Lorsque l'alarme incendie retentit
- Prévenez les usagers que l'évacuation peut être rapidement prononcée.
 - Restez à l'écoute de votre talkie-walkie pour entendre soit l'évacuation immédiate soit la levée de l'alerte après le contrôle de la zone de déclenchement.

En cas d'évacuation

- Faire sortir calmement les usagers vers la sortie la plus proche et restez au point de rassemblement de la zone concernée.

En cas de fumée, faites baisser les usagers et baissez-vous, car l'air frais est près du sol

Attaque terroriste

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER






2/ SE CACHER







3/ ALERTER



112





VOUS AIDE

1. Appeler le 112 (numéro d'urgence européen) ou le 112 (numéro d'urgence national) si vous êtes en danger.

2. Donner les coordonnées de votre lieu de résidence ou de votre lieu de travail.

3. Donner les coordonnées de votre lieu de rendez-vous.

4. Donner les coordonnées de votre lieu de destination.

5. Donner les coordonnées de votre lieu de destination.





Immédiatement :

- Appeler le service de sécurité quand il est présent.
- Prévenir l'ensemble du personnel.
- Faire un état des lieux rapide de la situation : agresseur unique, agression impliquant plusieurs personnes, rixe de plusieurs personnes.
- Alerter immédiatement les forces de l'ordre en composant le 017 sur un téléphone fixe (se mettre dans un bureau calme si possible), ou au 17 (portable).
- Eloigner les usagers qui pourraient être à proximité, les mettre en sécurité.
- Ne pas intervenir seul, ne pas se mettre en danger ou tenter d'intervenir héroïquement si le(le)s agresseur(s) semblent être incontrôlables.
- Ne pas chercher à retenir le(le)s agresseur(s) s'ils veulent partir.
- Essayer de noter après leur départ la direction qu'ils ont prises, les signes distinctifs pouvant être utilisé pour les retrouver (couleur de t-shirt, bijoux, casquettes...)
- Une fois la situation sous contrôle, alerter immédiatement la direction ou l'astreinte de Vallée Sud – Grand Paris.
- En cas d'agression d'un agent, informer les ressources humaines pour la mise en place d'un processus de soutien (psychologue, médecine du travail).
- Rassurer et reconforter l'agent, le faire accompagner par un proche si possible.
- Porter plainte, l'agression verbale ou physique d'un agent dans l'exercice de ses fonctions est répréhensible par la loi.